D'ici à là-bas. Inclusion scolaire et circulation des savoirs sur l'élève en situation de handicap.

Dans le cadre des multiples réformes visant à l'autonomisation des établissements de l'Education nationale, ces derniers se présentent aujourd'hui comme le lieu de multiples initiatives locales faisant intervenir des partenaires plus ou moins nombreux, extérieurs à l'école. L'approche par les projets (Activités artistiques et sportives, projets axés sur la citoyenneté, la prévention-santé, la sécurité routière, les échanges internationaux, etc.) est ainsi porteuse d'actions avec des acteurs associatifs, des médiateurs culturels, des artistes en résidence, des personnels de santé, des policiers. La multiplication d'espaces de régulation intermédiaires, qui articulent des pédagogies plus individualisées, des interventions plus réactives et une plus grande flexibilité des espaces de l'activité, conforte le diagnostic d'une « montée des dispositifs » comme « nouvel âge de l'organisation scolaire » (Barrère, 2013).

Tout comme les lieux spécialisés dans la lutte contre le décrochage scolaire (par exemple les écoles dites « de la deuxième chance »), le secteur de l'enseignement adapté qui accueille les élèves en situation de handicap est un objet privilégié pour observer les configurations basées sur des formes d'alliances éducatives spécifiques avec les familles et de coopérations interprofessionnelles - en particulier entre enseignants et acteurs du secteur para-médical. Or la loi de 2005, en établissant le droit de ces élèves à être scolarisés dans un établissement ordinaire, et en promouvant une dynamique de ré-internalisation, interroge ces partenariats.

Nous nous proposons nous-mêmes de les questionner sous l'angle des modalités de déplacements et des difficultés de transfert des savoirs tant profanes que professionnels élaborés à l'origine dans ces lieux d'éducation scolaire où l'individualisation pédagogique est le maître-mot, et qui doivent composer avec le retour de leur jeune public dans l'enseignement secondaire ordinaire. Sur quelles informations et quels savoirs s'appuient les familles pour décider du « passage » de leur enfant d'une structure adaptée à un établissement de droit commun ? A partir de quelles modalités arbitrent-elles en faveur de ce passage, et sur quels étayages institutionnels exerçant une forme de « magistrature sociale » (Astier, 2001) et proposant une « expertise sur autrui » (Lima, 2010) peuvent-elles venir s'appuyer ? Par ailleurs, dans quelle mesure les savoirs professionnels hybrides des enseignants trouvent-ils à s'exporter dans l'espace scolaire ordinaire et à continuer à agir en quelque sorte « à distance » en faveur des apprentissages ? Selon quelles modalités organisationnelles (procédures réglementaires, prescriptions hiérarchiques, dispositifs de gestion...) le bénéfice de savoirs pédagogiques forgés dans la pratique (compétences situées, « tours de

main », habiletés professionnelles...) peut-il espérer un transfert, ou tout au moins s'assurer d'un impact sur des pratiques pédagogiques standardisées ?

La scène à la fois transitionnelle et transitoire dont nous nous proposons de développer la description et l'analyse se déploie à partir d'un cas d'espèce : celui d'une cité scolaire d'enseignement adapté, scolarisant des élèves en situation de handicap ou de maladie, mais en capacité de « suivre une scolarité ordinaire à condition d'avoir un environnement favorable sur un temps donné » (Convention Lycée-Académie-Région). L'enquête qualitative en cours repose sur une première série de 15 entretiens (individuels et collectifs) auprès du personnel de direction, du personnel enseignant et de 5 familles dont l'enfant a quitté définitivement ou temporairement l'établissement pour rejoindre un lycée ordinaire dans les trois dernières années. Elle s'appuie aussi sur l'analyse de documents administratifs contractuels en constante évolution (PAI, PPS, PAP...) qui permettent de décliner localement une qualification administrative des situations arbitrée plus en amont avec la MDPH.

L'hypothèse classique que nous souhaitons documenter est celle du couplage faible (Weick 1976; Orton et Weick, 1990) entre le niveau intermédiaire de régulation de l'inclusion scolaire (les services académiques d'adaptation scolaire et de scolarisation - ASH et les services des Maisons Départementales des Personnes Handicapées en charge des relations avec l'Education nationale), et les interactions tendues « d'une part par les injonctions floues ou contradictoires des programmes de politiques publiques que les agents sont censés exécuter et, d'autre part, par la rareté des ressources à disposition des agents pour répondre à la demande infinie qui leur est adressée » (Baudot et Ould-Ferhat, 2012). Ou plutôt : nous cherchons à cerner comment ce couplage structurellement faible est l'objet d'un travail de contournement et de domestication, à la fois de la part d'usagers qui font valoir certaines compétences administratives et s'engagent dans la mise en œuvre des aménagements de leurs besoins, et de la part d'agents investis dans le bricolage des contraintes organisationnelles. A l'inverse (Spire, 2008), il s'agit aussi d'examiner comment ce découplage peut au contraire se trouve accentué par un rigorisme révélateur d'une rencontre administrative asymétrique et inégale, dans laquelle les agents peuvent donner priorité à la défense de leur « mandat » et de l'espace d'autonomie professionnelle afférent sur une conception plus pragmatique de la relation de service et de compensation, et qui peut amener les usagers à faire valoir plus rigoureusement leurs droits (Saratet Scheingold, 1998; Buisson-Fenet 2012.)

Eléments bibliographiques

Astierl., 2001, Les Nouvelles figures du social, Paris : PUF.

Baudot P-Y, Ould-Ferhat L., 2012, « La rencontre administrative : compétences, droits et pratiques en interaction ». Avant propos, *Sociologies Pratiques* n°24,

Barrère A., 2013, « Les établissements scolaires à l'heure des « dispositifs ». », *Carrefours de l'éducation* 2/2013 (n° 36), p. 9-13

Buisson-FenetH., 2012, « Savoirs distribués et pouvoir d'institution : le cas des commissions d'appel à l'orientation scolaire », *Sociologies pratiques*, 2012, n° 24, p. 39-51.

Buisson-Fenet H., 2012, (avec Katia Weidenfeld), « Les usages sociaux de la justice administrative », *Tracés,* Hors-série, p. 75-85.

Orton J-D., Weick K-E., 1990, Loosely Coupled Systems: A Reconceptualization, The Academy of Management Review, Vol. 15, No. 2 (Apr., 1990), pp. 203-223

Sarat A., Scheingold S., 1998, *Cause Layering. Political Commitments and Professional Responsibilities*. New-York: Oxford University Press.

Spire A., 2008, Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, Paris : Raisons d'agir.

Weick , 1976, « Educationalorganizations as looselycoupledsystems », *Admin. Sd. Quart*. Vol. 21., p.1-19.